

Montreuil, le 22 février 2024

Mme Catherine VAUTRIN
Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

N/Réf.: NP/SV/CLN N°014 20240222

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 mars 2024 couvrant l'ensemble des salarié·es et agent·es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Nos récents échanges ont malheureusement confirmé votre volonté affichée d'affaiblir la place des services publics et des missions des 5,5 millions d'agent·es public.ques, de fonctionnaires et contractuel·les, dont 1,9 million pour le versant territorial, et les retraité·es de ce secteur.

Loin d'annoncer les milliers de créations d'emplois indispensables pour l'accomplissement des missions publiques et l'amélioration des conditions de travail, ou d'annoncer une augmentation générale des salaires et en particulier une forte revalorisation du point d'indice de rémunération, ou de proposer un plan de résorption de la précarité, qui sont pourtant des leviers forts pour augmenter l'attractivité de la Fonction publique, vous nous avez confirmé le dépôt d'un projet de loi « Fonction publique » pour le second semestre 2024, avec en perspective l'accentuation de la rémunération « au mérite ». Ceci produira de multiples régressions, à commencer par l'aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes. Ajouté à la déclaration provocatrice et patriarcale du Président de la République sur le « réarmement démographique », nous avons toutes les raisons de faire de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, un temps fort.

Aussi, nous appelons les salarié·es et agent·es territoriaux·ales à se mobiliser, pour que les questions d'égalité femmes-hommes dans la société et au travail soient une priorité, tant dans le secteur public que dans le privé, considérant que la lutte collective contre les inégalités, les stéréotypes sexistes et les discriminations subies par les femmes sont l'affaire de toute la CGT.

Ce nouveau projet de loi portera entre autres la suppression de la gestion collective des carrières, l'individualisation de nos droits, la démolition du caractère unitaire du point d'indice. De cette nouvelle loi, nous n'en voulons pas! Au moment où l'on célèbre les 40 ans du statut, nous demandons l'abrogation de toutes les dispositions prises depuis cette date qui n'ont cessé de le détricoter jusqu'à en détruire les fondements.

Comment ne pas voir que le gouvernement continue à accentuer le délitement des services publics de proximité et à conforter la perte d'attractivité des collectivités territoriales et de toute la Fonction publique ?

... / ...

Pour les fonctionnaires et agent-es public-ques, l'urgence c'est les salaires. Nous insistons et persistons : 2024 ne peut pas être une année blanche pour les rémunérations des fonctionnaires et agent.es public-ques, confronté-es à la stagnation de leur rémunération depuis de nombreuses années et à la réalité des pertes du pouvoir d'achat face à la persistance de l'inflation.

La fédération CGT des Services publics porte la seule réponse nécessaire pour y remédier : l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice compte tenu du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années et son augmentation à six euros (6 €) pour compenser l'inflation. Ces revendications sont le fer de lance de la grande journée nationale et intersyndicale de grève du 19 mars.

Pour que la Fonction publique redevienne attractive, en plus des mesures de revalorisation générale des salaires, il est nécessaire d'engager des négociations sur la refonte des grilles salariales, indispensables pour une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience, une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un déroulé de carrière respectueux de notre statut avec à chaque échelon un gain conséquent de rémunération.

La question des rémunérations est intimement liée à la question des retraites. Le premier semestre 2023 a connu le plus grand mouvement de protestation jamais vu en France depuis des décennies. Des centaines de milliers d'agent·es public·ques, des collectivités territoriales et du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie, se sont mobilisé·es et ont fait grève plusieurs jours, refusant comme la plus grande majorité des travailleurs et travailleuses, le recul à 64 ans de l'âge de la retraite. La colère contre la réforme des retraites est intacte.

Afin de remettre à niveau les pensions de retraite par rapport au 1er janvier 2017, c'est une revalorisation de 10 % qui est nécessaire immédiatement. Et ce ne sera qu'un acompte sur la revalorisation de 300 € mensuels que nous revendiquons avec la perspective de porter les pensions, pour une carrière complète, au niveau du SMIC revendiqué par la CGT, soit 2 000 € brut, que nous porterons à l'occasion de la journée de mobilisations des retraité·es du 26 mars.

La fédération CGT des Services publics soutient toutes les initiatives mises en œuvre par les fonctionnaires territoriaux·ales, agent·es public·ques, salarié·es du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie pour gagner sur leurs revendications locales et nationales.

La fédération CGT des Services publics reste déterminée pour porter avec les agent·es et salarié·es du champ fédéral leurs revendications et s'inscrit dans tous les appels à grève, mobilisations, manifestations.

Monsieur le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, non seulement nous ne tournons pas la page, mais nous restons déterminés à lutter pour la justice sociale. La mobilisation et l'engagement contre toutes les réformes et tous les projets de réformes injustes, infondées et inefficaces sont à l'ordre du jour.

La fédération CGT des Services publics appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent·es public·ques et salarié·es de son champ privé à se mobiliser pour :

- L'augmentation générale des salaires ;
- L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024 ;
- La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation, et financer les retraites ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...).

C'est pour toutes ces raisons, que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les 1^{er} mars 2024, 2 mars 2024, 3 mars 2024, 4 mars 2024, 5 mars 2024, 6 mars 2024, 7 mars 2024, 8 mars 2024, 9 mars 2024, 10 mars 2024, 11 mars 2024, 12 mars 2024, 13 mars 2024, 14 mars 2024, 15 mars 2024, 16 mars 2024, 17 mars 2024, 18 mars 2024, 19 mars 2024, 20 mars 2024, 21 mars 2024, 22 mars 2024, 23 mars 2024, 24 mars 2024, 25 mars 2024, 26 mars 2024, 27 mars 2024, 28 mars 2024, 29 mars 2024, 30 mars 2024, 31 mars 2024 de 0 h à 24 h pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de son champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics, Natacha POMMET

Secrétaire générale